



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 7 novembre 2016 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Donald Badger, maire.

PRÉSENTS :

Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller n° 1
Lindsay Tuer, conseillère n° 2
Julian Tuer, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Jacques Drolet, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6
Renaud Ayotte, directeur général, Secrétaire-trésorier et secrétaire d'assemblée

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2016
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
 - 5.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 5.2. RÉSOLUTION VISANT À FAIRE L'ACHAT D'UN NOUVEL ORDINATEUR POUR L'INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 5.3. RÉSOLUTION VISANT À FAIRE L'ACHAT DU MODULE D'URBANISME DE SYGEM AINSI QUE D'UNE LICENCE DE MISE-À-JOUR SYGEM POUR LE POSTE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 5.4. RÉSOLUTION POUR APPROUVER LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 23 CHEMIN QUILLIAMS
 - 5.5. RÉSOLUTION POUR LA NOMINATION DE DEUX MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
6. ADMINISTRATION
 - 6.1. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE
 - 6.2. DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'OCTOBRE
 - 6.3. SÉANCE SPÉCIALE DU BUDGET
 - 6.4. RÉSOLUTION VISANT À RATIFIER LE CHANGEMENT D'ENTREPRENEUR POUR LES TRAVAUX SUR LES CÔTES DES CHEMINS MOUNTAIN ET STUKELY
 - 6.5. RÉSOLUTION VISANT À RENOUVELER LE MANDAT DE CONSULTATIONS GÉNÉRALES DE PARADIS LEMIEUX FRANCIS
 - 6.6. RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER LA HAUSSE DES TARIFS DE LA PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE
 - 6.7. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER L'ENTENTE DE LOISIRS AVEC BROMONT
 - 6.8. RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER LE PAIEMENT DE LA RÉCLAMATION DE M. JOHN LEGGAT



- 6.9. RÉSOLUTION VISANT À EXIGER QUE LE WEST BOLTON AGRICULTURE GROUP (WBAG) PRODUISE UNE VERSION ANGLAISE DE LEURS RAPPORTS
- 6.10. RÉSOLUTION VISANT À STATUER QUE LA MUNICIPALITÉ N' A PAS L'INTENTION D'ACQUÉRIR L'ÉGLISE ST-ANDREW
7. CHEMINS
 - 7.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VOIRIE
 - 7.2. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ÉMONDAGE ET DE COUPE D'ARBRES
 - 7.3. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR NETTOYER LE FOSSÉ AU CÔTÉ NORD DU CHEMIN QUILLIAMS ET POUR REPROFILER LES ACCOTEMENTS EN HAUT DU PONT DU CHEMIN BRILL
 - 7.4. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR INSTALLER DES MESURES DE CONTRÔLE DE L'ÉROSION DANS LES FOSSÉS DU CHEMIN STAGECOACH
 - 7.5. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR NETTOYER LES TRAPPES DE SÉDIMENTATION SUR MOUNTAIN
 - 7.6. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR NETTOYER LES TRAPPES DE SÉDIMENTATION SUR PARAMOUNT
 - 7.7. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR RÉPARER LA GLISSIÈRE DU CHEMIN SUMMIT
 - 7.8. RÉSOLUTION VISANT À OBTENIR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)
8. INCENDIE
 - 8.1. RAPPORT DU MOIS D'OCTOBRE 2016
 - 8.2. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE, LA RECHERCHE DES CAUSES ET DES CIRCONSTANCES INCENDIE ET LA SÉCURITÉ CIVILE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI
9. VARIA
10. COMPTES À PAYER
11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19 h 40.

2. ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

n° 121-1116 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Julian Tuer, **APPUYÉ** par le conseiller Cedric Briggs et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

3. PROCÈS-VERBAUX



3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2016

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

n° 122-1116 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Environ 20 personnes étaient présentes.

5. URBANISME

5.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Permis ou Certificats émis

- 11 permis ou certificat d'autorisation ont été émis en octobre 2016 :
 - Coût total des permis émis : 566\$
 - Valeur des travaux effectués : 219 000\$
 -

Inspections / infractions

- 5 inspections ont été effectuées en octobre 2016
 - 2 infractions ont été repérées
 - 2 avis d'infractions ont été envoyés

Suivi des fosses septiques

- Sur 380 avis envoyés en juillet 2016 :
 - 312 copies de facture ou confirmation de statut nous ont été envoyés
 - 68 fosses septiques doivent être vidangées
 - 68 avis finaux ont été envoyés

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

5.2. RÉOLUTION VISANT À FAIRE L'ACHAT D'UN NOUVEL ORDINATEUR POUR L'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur de l'inspecteur municipal a sept ans et qu'il est dû pour être changé ;

n° 123-1116 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt qu'un nouvel ordinateur soit acheté pour l'inspecteur municipal pour un montant ne dépassant pas 1 000\$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

5.3. RÉOLUTION VISANT À FAIRE L'ACHAT DU MODULE D'URBANISME DE SYGEM AINSI QUE D'UNE LICENCE DE MISE-À-JOUR SYGEM POUR LE POSTE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT les besoins de l'inspecteur municipal et les avantages du module d'urbanisme de SYGEM pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la différence de prix annuellement pour passer de



la licence consultation à la licence de mise-à-jour de SYGEM est de 170\$ + taxes;

CONSIDÉRANT QUE le prix du module d'urbanisme de SYGEM est un coût unique de 3 500\$ et de 650\$ pour le module de transmission électronique des permis à l'évaluateur de la MRC;

n° 124-1116 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Cedric Briggs, **APPUYÉ** par le conseiller Julian Tuer que le module d'urbanisme de SYGEM ainsi qu'une licence d'écriture SYGEM soit acheté pour le poste de l'inspecteur municipal.

Adoptée à l'unanimité

5.4. RÉSOLUTION POUR APPROUVER LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 23 CHEMIN QUILLIAMS

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée par le propriétaire du 23 chemin Quilliams;

ATTENDU QUE la demande concerne la réduction des marges arrière et latérales. La marge arrière serait de 17.88 mètres au lieu de 25 mètres, la marge latérale nord de 14.00 mètres et la marge latérale sud de 14.30 mètres au lieu de 15 mètres. Le tout tel que stipulé à l'annexe C du règlement de zonage #264-2008.

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriété, respecte les objectifs du Plan d'urbanisme et que les travaux ont été effectués de bonne foi;

ATTENDU QUE la réglementation actuelle cause un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande;

n° 125-1116 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Drolet, **APPUYÉ** par le conseiller Denis Vaillancourt que la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de réduction de la marge arrière à 17.88 mètres, de la marge latérale nord à 14.00 mètres et de la marge latérale sud à 14.30 mètres pour la propriété du 23 chemin Quilliams, lot #5 664 385.

Adoptée à l'unanimité

5.5. RÉSOLUTION POUR LA NOMINATION DE DEUX MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU'il y a deux postes vacants au Comité consultatif d'urbanisme depuis le 4 novembre;

CONSIDÉRANT toutes les candidatures reçues par la municipalité et après étude de celles-ci, il est

n° 126-1116 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Julian Tuer, **APPUYÉ** par le conseiller Cedric Briggs de nommer M. Gilles Asselin et Mme Christine Chaput comme membres du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de 2 ans se terminant en novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

6. ADMINISTRATION

6.1. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE



LE RAPPORT DU MAIRE EST DÉPOSÉ.

6.2. DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'OCTOBRE

- Bureau en gros - achat de 3 moniteurs d'ordinateur pour le bureau et autres fournitures713.10\$
- Cotisation ADMQ..... 608.22\$
- Formation ADMQ rédaction règlements, politiques et procès-verbaux 377.12\$
- Formation ADMQ compatibilité municipale et budget 754.24\$

LE RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL EST DÉPOSÉ.

6.3. SÉANCE SPÉCIALE DU BUDGET

6.4. RÉOLUTION VISANT À RATIFIER LE CHANGEMENT D'ENTREPRENEUR POUR LES TRAVAUX SUR LES CÔTES DES CHEMINS MOUNTAIN ET STUKELY

ATTENDU QUE l'entreprise ayant gagné l'appel d'offres, Excavation R.P. Hume, a refusé d'exécuter les travaux de la manière indiquée dans l'appel d'offres;

ATTENDU QUE le deuxième plus bas soumissionnaire, Roch Vallières Inc., était disposé à exécuter les travaux selon sa soumission et en respect de l'appel d'offres;

ATTENDU QUE les travaux devaient être faits rapidement avant l'hiver;

ATTENDU QUE le directeur général a donc fait exécuter les travaux par l'entrepreneur Roch Vallières inc.;

n° 127-1116 **IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Lindsay Tuer, **APPUYÉ** par le conseiller Denis Vaillancourt que le contrat des travaux effectués sur les chemins Mountain et Stukely octroyé à Roch Vallières Inc. par le directeur général soit ratifié.

Adoptée à l'unanimité

6.5. RÉOLUTION VISANT À RENOUVELER LE MANDAT DE CONSULTATIONS GÉNÉRALES DE PARADIS LEMIEUX FRANCIS

ATTENDU QUE le mandat de consultations générales de la firme d'avocats qui représente la municipalité, Paradis Lemieux Francis, est arrivé le 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE la firme nous propose de renouveler son mandat pour l'année 2017 pour la somme de 574,88\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la municipalité prévoit toujours avoir besoin des services juridiques de la firme en 2017;

n° 128-1116 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Cedric Briggs, **APPUYÉ** par le conseiller Jacques Drolet que le mandat de consultations générales de Paradis Lemieux Francis pour l'année 2017 au montant de 574,88\$ taxes incluses soit renouvelé.

Adoptée à l'unanimité

6.6. RÉOLUTION VISANT À APPROUVER LA HAUSSE DES TARIFS DE LA PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE



ATTENDU QUE la préposée à l'entretien ménager de l'hôtel de ville travaille pour la municipalité depuis décembre 2015 pour un tarif de 14\$/heure pour un total de 2 heures de travail par semaine;

ATTENDU QUE la préposée à l'entretien ménager de l'hôtel de ville a fait une demande à la municipalité pour que son tarif passe à 17.50\$/heure pour un total de 2 heures de travail par semaine;

ATTENDU QUE la municipalité est satisfaite du travail de la préposée et qu'elle juge sa demande raisonnable;

n° 129-1116 **IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Lindsay Tuer, **APPUYÉ** par le conseiller Denis Vaillancourt que la demande de hausse tarifaire à 17.50\$/heure de la préposée à l'entretien ménager de l'hôtel de ville soit approuvée.

6.7. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER L'ENTENTE DE LOISIRS AVEC BROMONT

ATTENDU QUE la Municipalité a la possibilité de signer sans frais une entente de loisirs avec la ville de Bromont afin de permettre notamment à ses citoyens d'envoyer leurs enfants jouer au hockey à Bromont;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité et de ses citoyens de signer une telle entente;

n° 130-1116 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Drolet, **APPUYÉ** par le conseiller Denis Vaillancourt que le Maire et le Directeur général soit autorisé à signer ladite entente au nom de la Municipalité.

4 oui, 2 non

Adoptée par la majorité

Le conseiller Denis Vaillancourt et conseiller Cedric Briggs se sont abstenus

6.8. RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER LE PAIEMENT DE LA RÉCLAMATION DE M. JOHN LEGGAT

ATTENDU QUE le véhicule de M. John Leggat a été endommagé par une roche de taille importante sur un chemin de la municipalité en septembre 2016;

ATTENDU QUE les réparations à son véhicule ont coûtés 173.20 \$;

n° 131-1116 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Drolet, **APPUYÉ** par le conseiller Julian Tuer le paiement des réparations par la municipalité au montant de 173.20\$ soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

6.9. RÉSOLUTION VISANT À EXIGER QUE LE WEST BOLTON AGRICULTURE GROUP (WBAG) PRODUISE UNE VERSION ANGLAISE DE LEURS RAPPORTS

ATTENDU QUE la municipalité est officiellement bilingue et qu'elle subventionne le WBAG;

ATTENDU QUE le dernier rapport du WBAG a été uniquement publié en français, il est

n° 132-1116 **IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Lindsay Tuer, **APPUYÉ** par le conseiller Cedric Briggs que la municipalité exige que le West Bolton Agriculture Group (WBAG) produise une version anglaise de leurs rapports, incluant le dernier produit à ce jour.



Adoptée à l'unanimité

6.10. RÉSOLUTION VISANT À STATUER QUE LA MUNICIPALITÉ N'A PAS L'INTENTION D'ACQUÉRIR L'ÉGLISE ST-ANDREW

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas ni n'a jamais eu l'intention d'acquérir l'église St-Andrew;

n° 133-1116 ATTENDU QUE l'église St-Andrew demande une confirmation de cela, il est

IL EST PROPOSÉ par la conseiller Robert Chartier, **APPUYÉ** par le conseiller Denis Vaillancourt que la municipalité statue qu'elle n'a pas l'intention d'acquérir l'église St-Andrew.

Adoptée à la majorité

Le conseiller Julian Tuer s'est abstenu compte tenu d'un conflit d'intérêt

7. CHEMINS

7.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VOIRIE

Travaux effectués :

- 46 tonnes de gravier ont été épandu au chemin Cousens en haut près des adresses civiques 24 à 28 ; et 15 tonnes sur Rogerson.
- Une fuite d'eau sur Mountain (juste en bas du chemin Lakeview) a été drainée et environ 200 tonnes de MG-20 ont été posés, compactés et nivelés.
- Une partie du chemin Stukely (entre Mizener et l'autoroute) a été excavée pour trouver et enlever une veine d'argile qui retenait l'eau dans la chaussée, et rempli de MG-56. Par la suite environ 150 tonnes de MG-20 ont été épandus.
- La pente forte du chemin Stagecoach est maintenant transformée en pente ordinaire et le chemin est aussi plus large. Également, 140 tonnes de gravier ont été épandu sur un des côtés de Stagecoach à 2km de la pente.
- Après les pluies des derniers jours, il y a beaucoup de nids de poule sur les chemins. La niveleuse passera cette semaine et la semaine prochaine quand la météo le permettra.

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

7.2. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ÉMONDAGE ET DE COUPE D'ARBRES

ATTENDU QU'il y a quelques arbres notamment sur les chemins Brill, Argyll et Paramount qui penchent dangereusement vers les chemins et qui devraient être coupés avant l'hiver par mesure de prudence;

ATTENDU QUE M. Robert St-Pierre a l'équipement et l'expertise requise et que son taux horaire est de 80\$/heure + taxes;

n° 134-1116 ATTENDU QUE la municipalité prévoit un budget de 8 heures de travail pour un total de 640 \$ + taxes, il est



IL EST PROPOSÉ par la conseiller Julian Tuer, **APPUYÉ** par le conseiller Denis Vaillancourt que le contrat pour des travaux d'émondage et de coupe d'Arbres soit octroyé à M. Robert St-Pierre pour un maximum de 640 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

7.3. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR NETTOYER LE FOSSÉ AU CÔTÉ NORD DU CHEMIN QUILLIAMS ET POUR REPROFILER LES ACCOTEMENTS EN HAUT DU PONT DU CHEMIN BRILL

ATTENDU QUE le fossé au côté nord du chemin Quilliams a besoin d'être nettoyé et que les accotements en haut du pont du chemin Brill ont besoin d'être profilés,

n° 135-1116 ATTENDU QUE la municipalité estime un budget de 8 heures de camion et de 8 heures d'excavatrice pour un total de 1 646.40 \$ + taxes selon la liste de prix d'Excavation R.P. Hume Inc., il est

IL EST PROPOSÉ par la conseiller Cedric Briggs, **APPUYÉ** par le conseiller Robert Chartier que le contrat nettoyer le fossé au côté nord du chemin Quilliams et pour profiler les accotements en haut du pont du chemin Brill soit octroyé à Excavation R.P. Hume Inc.

Adoptée à l'unanimité

7.4. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR INSTALLER DES MESURES DE CONTRÔLE DE L'ÉROSION DANS LES FOSSÉS DU CHEMIN STAGECOACH

ATTENDU QU'il serait opportun d'installer des mesures de contrôle de l'érosion dans les fossés du chemin Stagecoach;

ATTENDU QUE M. R. Bouthillette a l'équipement et l'expertise requise;

ATTENDU QUE la municipalité estime un budget de 8 heures de camion et de 8 heures d'excavatrice pour un total de 1 977.60 \$ + taxes selon la liste de prix de R. Bouthillette;

n° 136-1116 **IL EST PROPOSÉ** par la conseiller Jacques Drolet, **APPUYÉ** par le conseiller Lindsay Tuer que le contrat pour des travaux d'installer des mesures de contrôle de l'érosion dans les fossés du chemin Stagecoach soit octroyé à M. R. Bouthillette pour un maximum de 1 977.60 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

7.5. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR NETTOYER LES TRAPPES DE SÉDIMENTATION SUR MOUNTAIN

ATTENDU QU'il serait opportun de nettoyer les trappes de sédimentation sur le chemin Mountain;

ATTENDU QUE la municipalité estime un budget de 9 heures de camion et de 9 heures d'excavatrice pour un total de 1 852.20\$ + taxes selon la liste de prix d'Excavation R.P. Hume Inc., il est

n° 137-1116 **IL EST PROPOSÉ** par la conseiller Julian Tuer, **APPUYÉ** par le conseiller Jacques Drolet que le contrat pour nettoyer les trappes de sédimentation sur le chemin Mountain soit octroyé à Excavation R.P. Hume Inc. pour un maximum de 1 852.20 \$.

Adoptée à l'unanimité



7.6. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR NETTOYER LES TRAPPES DE SÉDIMENTATION SUR PARAMOUNT

ATTENDU QU'il serait opportun de nettoyer les trappes de sédimentation sur le chemin Paramount;

ATTENDU QUE la municipalité estime un budget de 9 heures de camion et de 9 heures d'excavatrice pour un total de 1 746.00\$ + taxes selon la liste de prix Roch Vallières Inc., il est

n° 138-1116 **IL EST PROPOSÉ** par la conseiller Cedric Briggs, **APPUYÉ** par le conseiller Jacques Drolet que le contrat pour nettoyer les trappes de sédimentation sur le chemin Paramount soit octroyé à Roch Vallières Inc. pour un maximum de 1 746.00 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

7.7. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR RÉPARER LA GLISSIÈRE DU CHEMIN SUMMIT

ATTENDU QU'il serait opportun de réparer la glissière de sécurité du chemin Summit;

ATTENDU QUE la municipalité estime un budget de 700 \$ pour les travaux et que Excavation R.P. Hume possède les pièces de rechange et peut faire les réparations la semaine prochaine, il est

n° 139-1116 **IL EST PROPOSÉ** par la conseiller Jacques Drolet, **APPUYÉ** par le conseiller Denis Vaillancourt que le contrat pour réparer la glissière de sécurité du chemin Summit soit octroyé à Excavation R.P. Hume Inc. pour un maximum de 700 \$.

Adoptée à l'unanimité

7.8. RÉSOLUTION VISANT À OBTENIR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

ATTENDU QUE le Conseil doit approuver la présente résolution pour obtenir la subvention du PAARRM, il est

n° 140-1116 **IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Lindsay Tuer, **APPUYÉ** par le conseiller Julian Tuer Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 5 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité

8. INCENDIE

8.1. RAPPORT DU MOIS D'OCTOBRE 2016

LE RAPPORT INCENDIE EST DÉPOSÉ.

8.2. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE, LA RECHERCHE DES CAUSES ET DES CIRCONSTANCES INCENDIE ET LA SÉCURITÉ CIVILE DE LA



MRC BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT QUE la MRC Brome-Missisquoi a reçu du ministre de la Sécurité publique une attestation de conformité pour son schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie le 2 mai 2016 et que ce schéma est entré en vigueur le 1er juillet 2016;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'action 49 dudit schéma révisé, en partenariat avec les directeurs incendies, la MRC Brome-Missisquoi a élaboré une entente d'entraide mutuelle régionale uniforme pouvant s'appliquer intégralement sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'action 50 dudit schéma révisé, les dispositions concernant le support en personnel pour la recherche de causes et circonstances sont prévues à cette entente;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'action 51 dudit schéma révisé, les municipalités locales de la MRC Brome-Missisquoi doivent adopter cette entente;

CONSIDÉRANT QUE l'entraide favorise équitablement les services et la sécurité des citoyens, la protection des biens et du patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a pour but d'uniformiser les frais lors d'entraide incendie, à l'intérieur des municipalités ou villes qui sont desservies par la présente entente, il est

n° 141-1116 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Robert Chartier, **APPUYÉ** par la conseillère Lindsay Tuer d'autoriser monsieur M. Donald Badger, maire, et monsieur Renaud Ayotte, directeur général, à adopter et ratifier au nom et pour le compte de la municipalité de Bolton-Ouest l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie, la recherche des causes et des circonstances incendie et la sécurité civile de la MRC Brome-Missisquoi telle que présentée séance tenante.

Conséquemment, seule la présente Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie, la recherche des causes et des circonstances incendie et la sécurité civile de la MRC Brome-Missisquoi est en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

9. VARIA

La réunion a été ajourné de 21h12 pour une pause et a recommencé à 21h40.

10. COMPTES À PAYER

Solde à la banque au 31 août 2016	235 310,72	\$
Déboursés de septembre 2016	86 217,48	\$
Dépôts de septembre 2016	102 031,70	\$
Solde à la banque au 30 septembre 2016	251 124,94	\$
CPG	505 184,53	\$
CPG Parcs et terrains de jeu	149 651,16	\$

n° 142-1116 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Drolet, **APPUYÉ** par le conseiller Denis Vaillancourt que les comptes du mois de septembre 2016 soit approuvés et que les paiements du 1 octobre 2016 au montant de 142



966,00\$ soient émis.

Adoptée à l'unanimité

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la clôture de l'assemblée. Il est

Renaud Ayotte
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE LUNDI 5 DÉCEMBRE 2016 À 19 h 30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

RA/js